

# RÈGLEMENT DU CONCOURS DE FLEURISSEMENT 2026

La Ville de L'Aigle organise son concours de fleurissement annuel, laissez libre cours à votre créativité : détournez, recyclez et surprenez-nous avec vos plus belles compositions végétales !

Tous les fleurissements sont autorisés excepté les fleurs artificielles. Quelle que soit la catégorie, le fleurissement doit être visible de la rue.

Le Jury passera entre juillet et septembre pour évaluer les différentes réalisations. Il se rassemblera ensuite pour réaliser une deuxième concertation basée sur les photos prises lors de la tournée afin de statuer sur un jugement équitable.

Trois catégories : **1 / Maisons avec jardin visible de la rue**  
**2 / Maisons sans cour (de ville)**  
**3 / Immeubles collectifs**

Pour que l'inscription soit prise en compte, la catégorie doit compter au moins cinq participants. Les critères d'évaluation seront les suivants : aspect général, diversité des végétaux, harmonie des formes et des couleurs, originalité/créativité.

Les inscriptions seront prises en compte **du 11 mai jusqu'au 30 juin 2026** à l'accueil de la Mairie aux heures d'ouverture ou sur internet (formulaire téléchargeable en ligne).

Dans chaque catégorie, les participants seront récompensés par des bons d'achats :

#### Catégorie 1

1<sup>er</sup> prix : 130€

2<sup>ème</sup> prix : 110 €

3<sup>ème</sup> prix : 90€

Dès le 4<sup>ème</sup> prix : 30€

#### Catégorie 2 et 3 :

1<sup>er</sup> prix : 100€

2<sup>ème</sup> prix : 80€

3<sup>ème</sup> prix : 60€

Dès le 4<sup>ème</sup> prix : 30€

Le jury se réserve la possibilité de désigner un prix «Coup de Coeur» pour les non-participants.

Les bons d'achat, offerts par la Ville de L'Aigle, seront à utiliser dans les commerces suivants : Pinot Fleurs, la Petite Fleuriste et Bricomarché. Ils seront destinés à être utilisés pour des achats de fleurs ou en lien avec le jardinage.

La participation au concours implique que les candidats s'engagent à autoriser les organisateurs à utiliser gracieusement leur(s) photographie(s) dans tout support d'information ayant trait à la promotion de la ville.



## CONCOURS DE FLEURISSEMENT 2026

*(Coupon à retourner à la mairie de L'Aigle ou par mail à l'adresse patrimoine@ville-laigle.fr)*

NOM - PRÉNOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE COMPLÈTE : \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_ MAIL : \_\_\_\_\_

CATÉGORIE : 1/ Maisons avec jardin 2/ Maisons sans cour (de ville) 3/ Immeubles collectifs

SITUATION DU FLEURISSEMENT : \_\_\_\_\_

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et j'en accepte les conditions

Signature